

ANNEXE 22 : L'UNC et l'UFAC

- Article de presse du 31 janvier 1978

ANCIENS COMBATTANTS

DOYENNE DES ASSOCIATIONS

L'Union Nationale des Combattants a pratiquement rompu avec l'UFAC

« Le bloc uni du monde combattant est menacé par une importante fissure : l'Union Nationale des Combattants – doyenne des associations du genre – a pratiquement rompu avec l'UFAC, organisation qui fédère plus de 90 % des mouvements d'anciens combattants.

Depuis plusieurs mois, la menace était dans l'air, mais les dirigeants de l'UFAC voulaient conserver l'espoir que l'irréversible n'était pas accompli. Le samedi 28 janvier, le Conseil d'Administration de l'UFAC a dû constater que depuis l'Assemblée Générale de l'UFAC en octobre 1977 aucun des représentants de l'UNC n'a participé aux travaux du Conseil. Dans la motion adoptée samedi par les autres dirigeants de l'UFAC, il est dit notamment :

« Au sujet des réserves exprimées par les dirigeants nationaux de l'UNC vis-à-vis de l'UFAC, celle-ci, fidèle à sa mission de maintien de l'unité du monde ancien combattant, a décidé, après avoir entendu le compte-rendu des camarades chargés d'une mission de bons offices, de convier les dirigeants de l'UNC après la période électorale à participer à une réunion extraordinaire de son Conseil d'Administration ».

Sans pouvoir préjuger des résultats de cette mission de bons offices, l'espoir semble actuellement assez faible de voir l'UNC modifier son attitude : le différend paraît porter en effet sur des problèmes de fond et d'orientation de l'Union Française des Anciens Combattants. Si l'UNC fait sécession, c'est quelque trois cent quatre-vingt-dix mille membres (sur deux millions et demi) qui « sortiront » de l'UFAC.

Plus grave encore serait la signification politique que prendrait l'évènement puisque le départ de l'UNC – aile conservatrice du monde combattant – aggraverait le « gauchissement » de l'UFAC. Ajoutons que trois autres associations de plus faible importance numérique – l'UNCAFN, l'Amicale des Combattants de l'ORTF et celle des Combattants résidant hors de France – on emboîté le pas à l'UNC dans son mouvement de repli. Soit au total plus de quatre cent mille « départs ».

Dans l'entourage du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, on observe avec le plus grand intérêt – et même une pointe de satisfaction – cette querelle qui ébranle le monolithisme du monde combattant, laborieusement échafaudé par l'UFAC.

Le Conseil de l'UFAC, dans sa motion adoptée le 28 janvier sur d'autres points, « déplore que la réunion tripartite sur l'application du rapport constant n'ait pas été réunie en novembre comme l'avait annoncé M. BEUCLER ».

Enfin, à propos du mémorandum élaboré par l'UFAC et qui portait sur les questions des droits, du 8 mai, du civisme, etc..., lecture a été donnée des réponses adressées par les formations politiques : P.S. (Parti socialiste), P.C. (Parti communiste), M.R.G. (Mouvement des Radicaux de Gauche), R.P.R. (Rassemblement Pour la République) et C.N.I. (Centre National des Indépendants) »

Signé de Monsieur Claude DURIEUX.

- Lettre de Messieurs le Secrétaire Départemental UNC-Membre du Comité Directeur UNCAFN : J.M. LIBEAU et du Président du Groupe UNC-Membre du Conseil National : R.PESLIER DE KERSON : *(lettre non-datée)*

« Monsieur Le Président,

Nous vous confirmons la décision prise par le Comité Directeur Départemental de l'UNC, à l'unanimité, concernant le retrait de notre Association de l'UDAC de LOIRE-ATLANTIQUE.

Celle-ci est motivée par les différentes raisons ci-dessous :

- Notre association fondée en 1917, déclarée d'utilité publique par décret du 20 mai 1920 est apolitique et aconfessionnelle, elle ne peut donc ni cautionner, ni simplement admettre que des décisions politisées prises par l'UFAC ou l'UDAC 44 puissent lui être reprochées.
- Nous ne saurions non plus admettre que des procès d'intention soit fait à notre association sur des positions clairement définies depuis fort longtemps, en particulier la reconnaissance du 19 mars 1962, alors que nous avons toujours demandé que le 11 novembre soit considéré comme le jour du souvenir, et ce, bien avant que l'actuel Président de la République ne prenne position dans ce sens.

En ce qui concerne le 8 mai, nous n'avons jamais envisagé de ne pas en célébrer la commémoration, bien qu'il semble que cela nous fut reproché.

Par ailleurs, nous estimons que les querelles d'homme, ne doivent et ne peuvent rentrer en ligne de compte au sein d'une association faite, en principe, pour regrouper toutes les associations de combattant, toutes tendances politiques et confessionnelles confondues – ce qui n'est pas le cas à l'UFAC ou à l'UDAC 44.

Nous espérons par contre, que bientôt, les conditions étant redevenues ce qu'elles auraient dû toujours être, nous puissions envisager le retour de notre association au sein de l'UDAC.

Nous nous permettons de vous rappeler qu'entre l'UDAC et l'UNCAFN, nous représentons plus de 16 000 adhérents en LOIRE-ATLANTIQUE, et sommes donc le premier Groupe d'anciens combattants, toutes générations confondues, du département. Malgré cette force, nous ne passons pas le plus clair de notre temps en réclamation, récrimination ou menace et il est cependant prouvable que nos actions plus feutrées sont réellement payantes pour le bien de nos adhérents.

Nous vous prions d'agréer Monsieur Le Président, nos salutations très distinguées ».

- Lettre de l'UNION FRANCAISE des ASSOCIATIONS de COMBATTANTS et de VICTIMES de GUERRE – UNION DEPARTEMENTALE DE LOIRE-ATLANTIQUE – 104, rue Gambetta – 44036 NANTES-CEDEX :

NANTES, le 1^{er} juin 1977

« Monsieur le Président,

Le Bureau Départemental de l'UFAC vous avait sous ma signature informé de la venue à NANTES du Président National BEGOUIN. Vous aviez par ailleurs été convoqué à la réunion de caractère exceptionnel organisé à l'occasion de cette visite.

C'est avec tristesse que le Président BEGOUIN a constaté l'absence de votre association à cette réunion. Il en a tiré de lui-même les conclusions.

Nous étions en droit d'espérer que vos représentants auraient tenu à venir publiquement s'expliquer sur les raisons les ayant conduits à quitter l'UDAC. Ces raisons qui paraissent bien faibles quand il s'agit de l'unité du monde combattant.

Le Président BEGOUIN dont l'intervention a été particulièrement remarquée, ne manquera certainement pas de faire part de votre absence au Président DOM et au Président PORTEU DE LA MORANDIERE.

Le Bureau Départemental l'a informé des efforts faits pour tenter de vous faire revenir sur cette décision, efforts restés sans suite, car vous n'avez pas répondu aux lettres qui vous étaient adressées.

Le Président BEGOUIN a félicité le Bureau pour le travail accompli avec succès en vue de rallier les associations non encore adhérentes. Il a par ailleurs apprécié l'entente et l'esprit de franche camaraderie qui règne en son sein.

[Vous trouverez joint le compte-rendu de la réunion du 21 mai].

Persistant à croire que vous reviendrez à l'UDAC, je crois devoir vous rappeler que pour faire acte de candidature à l'occasion des prochaines élections, il sera nécessaire que la cotisation annuelle soit préalablement réglée sur la base de 5 centimes par adhérent au 31-12-76.

Veillez croire, Monsieur Le Président, à l'assurance de mon cordial salut ».

Signé du Vice-président : Monsieur LEVIEUX.